



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le **28/01/2026**
ID : 057-245700695-20260108-D2026_06_SI-AR

DECISION 2026-06

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence de voirie communautaire confiée à la CCCE,

Considérant la nécessité de procéder au changement des têtes de potelet afin de se mettre en conformité sur l'ensemble de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « VICC - Changement des têtes de potelet 2026 » est conclu avec l'entreprise SIGNATURE - Secteur Lorraine - ZA du Champs de Mars - 57270 RICHEMONT, pour un montant de 24 984,00 € H.T. soit un total de 29 980,80 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 8 janvier 2026

Le Président
Michel PAQUET